



## Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

### PROCÈS-VERBAL

#### Conseil Municipal du jeudi 5 juin 2025

Convocation en date du 27 mai 2025

Séance présidée par Monsieur Pierrick GILLES, Maire de la commune.

**Membres présents :** Madame Nathalie BEDIER, Madame Laurence DAGUIN, Madame Clarisse GADBIN, Monsieur Franck POIRIER, Monsieur Yves COURNÉ, Madame Martine PIQUET, Madame Solène GUÉRIN, Monsieur Anthony SABIN, Monsieur Julien LEBLANC.

**Membre absent excusé :** néant.

**Secrétaire de séance :** Madame Solène GUÉRIN.

**Ordre du jour :**

- \* Adhésion Gal Sud Mayenne après présentation des services par Madame Laure BEAUFFIGEAU
- \* Questions diverses

**Ouverture de la séance à 20h45**

Lecture faite par Madame Laurence DAGUIN, le procès-verbal du conseil municipal du 7 mai 2025 est approuvé après modification de la délibération 2025-27 sur la tarification de la location des barnums : il y est rajoutée une ligne :

- Le tarif hors commune de 35€/jour concerne les associations.

La délibération fera l'objet d'un nouvel envoi au contrôle de légalité de la Préfecture en indiquant « Abroge et remplace ».

**Accepté à l'unanimité par le Conseil.**

#### Délibération 2025-29 : Adhésion au service conseil en énergie partagé (CEP) du GAL Sud Mayenne 2025-2026

**Après présentation des services du GAL Sud Mayenne par Madame Laure BEAUFFIGEAU, Monsieur le Maire expose,**

Dans le cadre de nos projets de travaux aussi bien dans l'ancienne école (salles des Associations) que dans le bâtiment jouxtant la mairie (salle archives et rénovation logement), les conseillers recrutés par le Gal Sud Mayenne disposent de compétences énergétiques et thermiques et interviennent en toute neutralité.

Ils sont missionnés pour accompagner les collectivités adhérentes à :

- Mettre en œuvre un bilan énergétique sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public...),
- Assurer un suivi des consommations en lien avec la municipalité ,
- Accompagner la mise en œuvre des préconisations de meilleure gestion (régulation chauffage et ECS, optimisation contrats de fournitures et d'entretien, éco-gestes ...),
- Développer des pratiques économes.

Pour adhérer, une convention de partenariat sera établie entre le GAL Sud Mayenne (Communauté de Communes du Pays de Château Gontier) et notre commune.

Sur la période 2025-2026, l'adhésion à ce service pour la collectivité sera de 0,90 €/habitant/an.

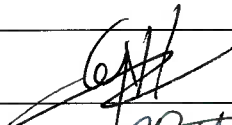


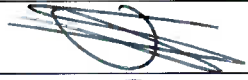



Explications données, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Adhère au « Conseil en Énergie Partagé » du Sud Mayenne , sur la période 2025-2026,
- Désigne M. Pierrick GILLES comme élu référent en charge du suivi énergétique
- Autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

#### Questions diverses :

- Affiche cabane à livres : « Ici ne sont admis que les livres de bibliothèque, toute autre chose déposée fera l'objet d'une amende »
- Soirée grillades le 5 juillet 20 € /personne
- Ouverture du bar le dimanche 6 juillet

Levée de séance à 22h51

Pierrick GILLES	
Nathalie BÉDIER	
Laurence DAGUIN	
Anthony SABIN	
Franck POIRIER	
Yves CURNÉ	
Julien LEBLANC	
Martine PIQUET	
Solène GUÉRIN	
Clarisse GADBIN	